



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5357

Etat des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux  
(CCSPL) - Année 2019

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction de la Commande Publique

**Rapporteur :** M. BRUMM Richard

**SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/5357 - ETAT DES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - ANNEE 2019 (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I - Cadre juridique**

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Président de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) présente annuellement, au Conseil municipal, les travaux de l'année précédente.

Ces travaux ont porté, en 2019, sur l'examen des rapports des délégués de service public et du rapport de la régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale « Halle Tony Garnier ». La CCSPL a aussi rendu un avis préalable au lancement d'une procédure de délégation de service public.

Ainsi, la CCSPL s'est réunie pour permettre aux délégués de présenter leur rapport d'activité et de dialoguer avec ses membres.

Le 11 février 2019, la CCSPL a examiné les rapports d'activités :

- du casino de Lyon pour la saison 2016-2017 ;
- du Transbordeur pour la saison 2017-2018 ;
- du camping international de Lyon pour la saison 2016-2017 ;
- de la fourrière automobile pour l'année 2017.

Le 6 mars 2019, la CCSPL a donné un avis favorable au lancement de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la salle de spectacles du Transbordeur.

Le 5 juillet 2019, la CCSPL a examiné le rapport d'activité du casino de Lyon pour la saison 2017-2018.

Le 27 novembre 2019, la CCSPL a examiné les rapports d'activités :

- de la fourrière automobile pour l'année 2018 ;
- de la Halle Tony Garnier pour l'année 2018 ;
- du Transbordeur pour la saison 2018-2019.

Les éléments clés de ces rapports d'activité sont détaillés ci-après.

## **II - Rapports annuels des délégataires de services publics**

### **a) Délégation de service public pour l'exploitation du Casino de Lyon**

**Titulaire : SAS Grand casino de Lyon - contrat du 01/04/2010 au 31/08/2019**

#### **Saison 2016 - 2017**

Le chiffre d'affaires du casino a progressé de 3,8% pour la saison 2016-2017.

Le casino bénéficie d'une clientèle qui, participant à un congrès ou un gala à la Cité internationale, profite d'un moment de libre pour venir jouer. Le casino touche ainsi une clientèle de non joueurs de passage dans la Cité internationale.

Cette saison, le contrôle d'accès au casino a été déplacé pour ne pas impacter le restaurant qui se trouve en dehors de l'espace jeu. Ainsi, l'accès au restaurant est ouvert à tous, sans présentation de la carte d'identité, ce qui n'est pas le cas pour pénétrer dans le casino.

Le chiffre d'affaires du restaurant est très satisfaisant avec des tarifs très compétitifs, notamment des menus à 13€. Ce restaurant est polyvalent grâce à une scène avec, tous les jeudis, des animations de petites troupes lyonnaises. Il organise, également, des séminaires, des mariages (100 couverts) et des repas cocktails (150 personnes).

#### **Saison 2017 - 2018**

La saison 2017-2018 a été bonne et a permis au casino de tenir ses objectifs, notamment grâce à la mise en place, il y a trois ans, en plus des roulettes traditionnelles avec croupiers, des roulettes électroniques qui sont totalement autonomes : une bille est envoyée par un jet d'air et le paiement est effectué directement sur le poste. Il y a aujourd'hui 50 postes en activité et 6 vont être ajoutés prochainement.

Les machines à sous obligent le casino à être performant et à se tenir informé des nouveautés. La durée d'amortissement et de vie d'une machine est d'un an et les clients recherchent de la nouveauté.

### **b) Délégation de service public pour l'exploitation de la salle de spectacle du Transbordeur**

**Titulaire : SAS Transmission - contrat du 01/07/2015 au 30/06/2020**

#### **Saison 2017-2018**

Il s'agit de la 3<sup>ème</sup> saison de la 2<sup>nde</sup> délégation de service public (DSP) gérée par la société Transmission.

C'est une saison exceptionnelle avec une augmentation de 130 000 à 166 435 spectateurs. La saison a été marquée par le même nombre de concerts que les années précédentes avec des taux de remplissage excellents et une consolidation du chiffre d'affaire qui permet peu à peu de rattraper les pertes observées lors de la première DSP.

## **Saison 2018 - 2019**

Il s'agit de la 4<sup>e</sup> saison du 2<sup>e</sup> contrat de délégation de service public (DSP) et il est à noter que, cette année, le Transbordeur trouve un équilibre économique.

Concernant l'activité : bonne saison à l'instar des 3 saisons précédente (178 concerts dans la saison, remplissage à 86 %, 141 609 spectateurs).

Concernant les résultats pour la société Transmission : le chiffre d'affaires est légèrement en baisse, de même que la redevance pour la Ville de Lyon (31 090 € de redevance pour la saison).

Le prix moyen du billet s'élève à 16,62 €

Le modèle économique de la salle est basé sur :

- un tiers de recettes de location de la salle ;
- un tiers de recettes de restauration/bar ;
- un tiers de production en interne, billetterie et partenaire.

L'accueil des festivals locaux est au cœur de l'activité (comme, par exemple, la première édition de Wintower qui est la version hiver du festival Woodstower).

La programmation d'artistes sur les 3 scènes du transbordeur reste stable (entre 80 et 130 artistes par saison).

## **c) Délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile de Lyon**

**Titulaire : Centre Technique Dépannage Automobile / Assistance Automobile Lyonnaise - contrat du 01/08/2014 au 31/07/2019**

### **Année 2017**

Depuis le 1er octobre 2017, la société Assistance Automobile Lyonnaise (AAL) assure l'exploitation de la fourrière. Pour rappel, depuis le 1er août 2014 jusqu'au 30 septembre 2017, il s'agissait d'un établissement dépendant de la société Centre Technique Dépannage Automobile (CTDA) qui exploitait la fourrière.

En termes d'activités, le rapport rendu est la somme des deux structures, 9 mois d'exploitation pour la SARL CTDA et 3 mois d'exploitation pour la SARL AAL.

Le chiffre d'affaires est légèrement en retrait avec 85 000 € de baisse sur l'ensemble des deux structures, avec un passage de 2 165 000 € à 2 080 000 €. C'est l'activité d'enlèvement qui a été impactée avec 155 000 € de baisse de chiffre d'affaires.

Les résultats d'exploitation sont en baisse de 4,5 %. Parmi les frais importants : la location de terrain représente 420 000 €, ce qui est stable. La mise en place de nouveaux contrats de crédit-bail pour le matériel de transport, pour 14 000 €, soit une augmentation de 10 %, le carburant a augmenté de 20%, le gardiennage a triplé, passant de 19 000 € à 60 000 €

La masse salariale a été largement contenue et il ressort de toutes ces opérations une perte de 17 000 € pour cet exercice.

Le matériel et les moyens logistiques sont identiques à l'année précédente. Les effectifs sont stables même si la société a rencontré quelques problèmes de recrutement pour conserver les effectifs.

### **Année 2018**

L'année 2018 a été marquée par le premier exercice comptable complet après la substitution par la société AAL en remplacement de CTDA pour la gestion de la fourrière.

Il est à noter la fin de la collaboration avec la société de gardiennage repris en interne par AAL, ce qui a eu pour effet d'augmenter la masse salariale.

En cours d'année, l'embauche d'un adjoint au responsable d'exploitation a favorisé les relations avec les agents de police et permis l'accroissement des enlèvements.

En termes d'exploitation, il y a une progression de 9,36% sur le chiffre d'affaire due à l'augmentation du nombre d'enlèvements. Concernant le gardiennage, il y a une augmentation de 29 000 €, soit près de 10 %.

Dans une moindre mesure, il y a une augmentation du chiffre d'affaires lié à la destruction des véhicules pour environ 14 000 €

En conclusion, le chiffre d'affaires sur la fin de l'exercice a augmenté d'environ 190 000 €

Le premier poste de charges est la masse salariale qui a augmenté, en montant brut, de plus de 200 000 €. Mais il faut noter, en contrepartie, une baisse de 140 000 € liée à la sous-traitance antérieurement faite par CTDA.

Il y a eu une augmentation de 5 000 € pour les honoraires d'expertise liée à l'accroissement de l'activité.

La redevance fixe versée à la Ville s'élève à 103 100 €

L'entretien, qui est une dépense importante, a augmenté de plus de 60 000 €

### **d) Délégation de service public pour la gestion du camping international de Lyon**

**Titulaire : INDIGO - contrat du 01/11/2005 au 31/10/2017**

#### **Saison 2016-2017**

Le contrat de délégation de service public s'est terminé le 31 décembre 2017.

Pour la saison 2016-2017, il faut noter une baisse d'activité au niveau du camping et des hébergements locatifs mais également au niveau de l'activité du restaurant qui n'est pas significative, tellement l'année 2016 avait été exceptionnelle avec l'Euro 2016 de football.

L'activité du camping a une forte clientèle étrangère, inscrite dans la politique des City camp.

### **III - Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale : « Halle Tony Garnier »**

#### **Année 2018**

Après une année 2017 exceptionnelle au niveau de l'activité culturelle, l'exercice 2018 reste un exercice très satisfaisant en termes d'activité, grâce à l'arrivée de 3 nouveaux salons et une scène musicale française dynamique compensant en partie les concerts anglo-saxons en grandes jauge de l'année précédente.

Le loyer (part fixe et part variable) encaissé par la Ville de Lyon s'élève à 538 000 € dont 111 K€ de régularisation du loyer 2017. Du fait de cette régularisation, le résultat net de l'exercice est négatif.

La fluctuation de la programmation de la Halle s'explique par un grand nombre de festivals pendant l'été partout en France. Il y a donc un déplacement de l'exploitation sur d'autres mois avec une concentration de concerts de septembre à décembre ainsi qu'au printemps (moins de concert pendant l'été).

Il appartient au Conseil municipal de prendre acte de la synthèse des travaux de la Commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

### **DELIBERE**

Le Conseil municipal prend acte de la communication des résultats des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) au cours de l'année 2019.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM